

E 2001 (D) 3/161

*Notice du Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz*

Berne, 9 mars 1943

Le 8 mars 1943, à 15 h. 30, M. Sakamoto, Ministre du Japon, vient me voir. Notre entretien dure 50 minutes. Il porte sur trois objets.

Le premier concerne les efforts faits par la Chine pour supprimer les droits et privilèges étrangers qui la grèvent – ce que M. Sakamoto appelle l'exterritorialité.

Il rappelle que l'Angleterre, les Etats-Unis ont donné certaines assurances à cet égard – suivis par d'autres nations – au Gouvernement de Tchoung-King. De leur côté, l'Allemagne et l'Italie en ont donné de semblables au Gouvernement de Nankin. Mais il y a les neutres, notamment la Suède et la Suisse. Le Gouvernement du Japon serait heureux de savoir quelle est notre attitude à cet égard.

M. Sakamoto ajoute immédiatement qu'il comprend parfaitement notre situation particulière. Il se demande si la circonstance que nous n'avons pas de relations diplomatiques avec le Gouvernement de Nankin nous gênera; si nous prendrons une position différente envers le Gouvernement de Tchoung-King, etc.



D'une manière générale, dans son exposé M. Sakamoto se montre extrêmement courtois, compréhensif, soucieux de tenir compte de notre position, bref «européen».

Il ne me remet d'ailleurs pas de note.

Je lui réponds que nous ne sommes pas sans savoir les déclarations qui ont été faites. Je ne pense pas que nous adoptions une attitude différente envers l'un ou l'autre des deux Gouvernements. La difficulté n'est pas là. Elle consiste dans ce que, depuis le début de la guerre, nous n'avons pas reconnu de jure les changements qui se sont produits et ne pensons pas les reconnaître jusqu'à la conclusion de la paix. Ce qui ne nous empêche pas d'examiner chaque cas particulier pour rechercher si une solution pratique temporaire est possible.

Sur le fond du problème, il va de soi que la Suisse ne fera pas cavalier seul. Si tous les pays, notamment les grandes puissances, renoncent à leurs privilèges, je ne suppose pas que la Confédération helvétique, qui n'a ni accès à la mer, ni marine, ni colonies, ni concessions territoriales, reste à l'écart. Mais, je le répète, pour nous tout est en droit stoppé jusqu'à la fin de la guerre: la paix mettra de la clarté dans tout cela.

M. Sakamoto se demande si, comme le Gouvernement français, nous pourrions peut-être déclarer que nous renonçons, non pas en faveur de tel ou tel Gouvernement, mais en faveur de la Chine, à nos droits.

Je lui réponds que le renseignement qu'il me donne sur la position française est intéressant, mais n'est évidemment pas déterminant pour nous.

J'ajoute que je ne manquerai pas de consulter notre Ministre à Tokyo et notre Consul général à Shanghai.

C'est après étude que je lui donnerai une réponse précise<sup>1</sup>.

---

1. *Pour la suite donnée à cette question, cf. N° 324.*